

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2013*

Le 26 septembre 2013 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 septembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GUILLOT, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. REISSER

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme MATHONNAT
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. LAURENT
M. BANBUCK par M. NICOLLE
Mme BASSEZ par M. TRAORÉ
M. DESMAREST par Mme LEFEVRE
Mme MANDRON-RAUCOULES par Mme BOCABEILLE
Mlle GESTIN par Mme POISAT
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. CAVALIER par M. ROUSSEL

Membre absent :

M. CHAPPELLIER

Secrétaire de séance :

M. TRAORÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer notre séance.
Avant tout, je souhaiterais vous communiquer trois informations.

Tout d'abord, je souhaite en votre nom la bienvenue à Evelyne Le Strat, notre nouvelle directrice de l'Aménagement et du Patrimoine. Elle est arrivée par voie de mutation à la ville du Kremlin-Bicêtre pour remplacer Romain Paris qui a muté vers la commune de Montreuil.

Je souhaiterais également que nous ayons une pensée pour Madame Mandron-Raucoules, que Monsieur Traoré lui transmettra, qui a donné naissance à un petit Aurélien. Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur à l'occasion de la venue au monde de ce nouveau kremlinois.

Enfin, je vous informe que je retire de l'ordre du jour le rapport numéro 2013-058 concernant la garantie d'emprunts à Paris-Habitat. Ce projet n'est pas abandonné, il est reporté à une séance ultérieure pour complément d'informations.

Nous commençons maintenant par l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013. Y-a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas)*.

Résultat du vote

Votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N°2013-057. ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL-DE-BIÈVRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2013 DESTINÉ AU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Jean-Marc NICOLLE

Bonsoir à tous.

Vous aviez déjà délibéré au mois de mai 2013 au sujet de l'application du pacte financier fiscal et social de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre, qui lie l'Agglomération et chacune de nos sept villes. Nous avons adopté le reversement d'un fonds de concours de 1 327 660.96 € au profit de la ville du Kremlin-Bicêtre. Depuis, des rôles supplémentaires ont été perçus au titre de l'année 2013 par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la fiscalité intercommunale. De fait, le montant qu'il convient de percevoir en retour pour notre Ville s'élève à 88 499.50 €.

Il s'agit là d'une délibération de principe et nous vous proposons de l'affecter au fonctionnement des écoles maternelles. Suite à la délibération que la Communauté d'Agglomération prendra lundi prochain, cela permettra ce retour financier vers la Ville au titre des ressources fiscales perçues par la Communauté d'Agglomération.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets donc aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2013-059. PROJET DE BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ SAS CD RESTAURATION POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION À VENIR D'UN LOCAL SITUÉ 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Carole POISAT

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Lors du dernier Conseil Municipal du 27 juin 2013, deux délibérations vous ont été présentées. L'une (n°45) demandait au Conseil Municipal de constater la désaffectation du local situé au 53 avenue de Fontainebleau, ainsi que son déclassement du domaine public, afin de procéder à son incorporation dans le domaine privé. L'autre délibération (n°46), autorisait la signature d'une promesse et d'un bail commercial à venir avec la société RD Restauration, ainsi que l'autorisation de déposer toute demande administrative pour le changement d'usage commercial du local et des aménagements nécessaires pour l'exploitation du nouvel établissement.

S'agissant des particularités juridiques liées au déclassement du domaine public, il s'avère que le caractère exécutoire en date du 3 juillet dernier, de la première délibération n°45, est indispensable pour valider la deuxième, qui ne pouvait vous être présentée après sa notification en préfecture le 3 juillet 2013. Il convient donc ce soir d'annuler la délibération n°46 adoptée le 27 juin 2013 et de se prononcer de nouveau sur les décisions du rapport, dont le projet de division ainsi que les conditions de la promesse du bail à venir, qui restent inchangées.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Laurent GIRIER

Je voudrais simplement savoir si cette enseigne de restauration est connue.

Carole POISAT

Le rapport du 27 juin précisait l'historique et le type d'enseigne qui allait s'implanter.

Laurent GIRIER

Quel est le nom de cette enseigne ?

Carole POISAT

Je peux vous dire qu'il ne s'agit pas d'une enseigne nationale.

Jean-Luc LAURENT

Effectivement, cette enseigne n'est pas connue. Il ne s'agit pas non plus d'une franchise. C'est un porteur de projet qui possède déjà plusieurs établissements, dont l'un dans le XIII^{ème} arrondissement de Paris à côté de la librairie Jonas. A ce jour, le nom de l'établissement n'est pas encore choisi.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 1 (*M. Aubague*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2013-060. ACQUISITION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT SITUÉE 16^{TER} BOULEVARD CHASTENET DE GÉRY

Didier ROUSSEL

Chers collègues, Monsieur le Maire.

Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit du petit îlot commercial situé entre les deux gymnases Cosc et Jacques Ducasse en remontant vers Villejuif.

Comme cela est indiqué dans le rapport, nous avons dû procéder à cette division par lots pour des raisons techniques liées au fonctionnement de l'ensemble immobilier et d'habitations. Ainsi, deux choses ont été décidées dans le cadre des discussions avec la SNI. Premièrement, que les dépenses directement liées à l'établissement des actes, soient et restent à la charge de la Ville, notamment les frais de notaire. Deuxièmement, que l'acquisition soit également à la charge de la Ville, ce qui est normal. Enfin, le tarif de cette acquisition a été fixé à un euro symbolique.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération nécessaire au bon fonctionnement du commerce.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Bien que vous risquiez sans doute de vous en défendre, voici encore un moyen de prendre quelques pièces d'argent dans la poche des automobilistes, qui sont déjà lourdement taxés et qui le seront encore plus. Je voterai donc contre.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Monsieur Aubague, je tiens à vous féliciter pour cette position courageuse et votre argumentation.

Effectivement, en vous proposant d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique en Conseil Municipal, la municipalité cherche tout simplement à améliorer le fonctionnement du stationnement pour l'ensemble immobilier, pour les locataires qui résident à cet endroit et pour les commerces. Cette demande nous vient des usagers de ce secteur et particulièrement des commerçants. Elle vise à organiser la rotation des véhicules ventouses qui viennent y stationner gratuitement. Un dispositif sera donc mis en place pour permettre l'accès des véhicules aux commerces, avec une réglementation très symbolique pour les résidents du Kremlin-Bicêtre au tarif du stationnement payant. Bref, l'objectif est donc d'organiser la rotation des véhicules de telle sorte que les commerces puissent fonctionner, puisqu'un certain nombre d'entre eux ont besoin de stationner aux abords pour ne pas embouteiller la voirie extérieure.

Par conséquent, face à cette demande du secteur et des commerçants, nous avons pris attache auprès de la SNI et nous sommes arrivés à cet accord. La SNI ne pouvant pas organiser la rotation des véhicules, elle a convenu que la proposition de cession à la Commune à l'euro symbolique était la meilleure solution pour régler les choses et organiser un bon fonctionnement du stationnement. Voilà donc l'objectif politique au sens de gestion des affaires de la cité. Il faut en effet des « chocs » de projet, surtout à l'approche des élections, ce dont je me félicite par avance, même si nous ne sommes pas encore entrés en campagne. Encore une fois, bravo à vous, Monsieur Aubague, pour la force de vos convictions.

Jacques POIRSON

Chers collègues, je suis un peu d'accord avec Monsieur Aubague. Cependant, il s'agit là de voter simplement pour l'acquisition du terrain. Nous ne votons pas encore pour savoir si le stationnement sera payant ou non. Je pense d'ailleurs qu'il faudrait une zone verte ou une zone bleue avec trente minutes de stationnement, comme cela existe déjà dans d'autres communes. Aussi, même si le paiement restera modeste, je pense que nous pouvons en discuter. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres explications de vote ? *(Il n'y en a pas).*
Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 1 *(M. Aubague)*

Abstention : 1 *(M. Reisser)*

Jean-Luc LAURENT

Le rapport est donc adopté à la majorité.

N°2013-061. AVENANT N° 1 DE TRANSFERT DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT SUITE A LA RÉORGANISATION JURIDIQUE DU GROUPE Q-PARK FRANCE

Pascal MONTEIL

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous savez tous que depuis le 26 novembre 2009, la Ville a confié la gestion du stationnement payant de surface à l'Européenne de stationnement pour une durée de six ans jusqu'au 14 décembre 2015. Cette société nous a présenté la réorganisation juridique du groupe Q-Park France et nous informe de son projet de fusion au sein de cette dernière.

En droit, cette fusion entraîne une cession des contrats conclus par la Société européenne de stationnement. Juridiquement, l'autorisation préalable de la Ville du Kremlin-Bicêtre est requise. Par ailleurs, la fusion ne modifie aucunement les termes du contrat.

Je vous demande donc d'émettre un avis favorable au transfert de délégation de service public du stationnement, suite à la réorganisation juridique du groupe.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 *(M. Aubague et M. Reisser)*

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2013-062. PASS NUMÉRIQUE : FIXATION DES TARIFS

Corinne BOCABELLE

Cet avis propose trois lieux d'accès à l'informatique et à Internet. Il s'agit du pôle numérique de la médiathèque l'Echo, du centre social Germaine Tillion et du Point Information Jeunesse. Ces trois sites permettent ainsi le recrutement de professionnels de la médiation numérique avec comme objectif le développement d'une culture numérique à l'échelle de la Ville. L'intérêt consiste à développer des outils communs, à assurer des contenus harmonisés auprès des publics qui fréquentent les lieux où se pratiquent ces formations informatiques et à assurer une cohérence avec l'offre du territoire.

Par ailleurs, un parcours sera créé selon les ateliers, sachant qu'un atelier dure environ deux heures. Une évaluation sera faite au préalable par un professionnel pour déterminer le niveau informatique de chacun. Dès lors, un parcours individuel sera déterminé. Il s'agira soit d'initiation, soit de perfectionnement. La personne possédera donc un Pass numérique. Ainsi, selon le parcours qui lui aura été proposé, elle pourra se rendre à la médiathèque ou au centre social.

Les tarifs sont les suivants :

- 3 € pour un atelier
- 6 € pour deux ateliers
- 9 € pour trois ateliers
- 11 € pour quatre ateliers

Il est également possible d'avoir des modules supplémentaires et donc plusieurs Pass numériques. Par ailleurs, les personnes qui s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi, validé par les organismes partenaires (Mission locale, Pôle Emploi, CCAS...), bénéficieront de la gratuité, à condition que l'assiduité du demandeur aux ateliers ait bien été définie et validée auparavant.

Le paiement des modules choisis s'effectuera par chèque bancaire ou en numéraire à l'occasion de l'inscription et devront se faire soit au centre social soit à la médiathèque l'Echo.

Je vous demande donc d'approuver les modalités et les tarifs du Pass numérique.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Faire participer financièrement chaque citoyen lorsqu'il utilise ces services est pour moi une bonne chose car cela responsabilise l'utilisateur et le sensibilise au coût que paye la collectivité pour lui. Aussi, je voterai pour.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2013-063. DEMANDE D'OBTENTION DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE ET DÉSIGNATION DU TITULAIRE DES LICENCES

Paule MATHONNAT

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Des dispositions législatives successives datant de 1945 aux années 2000 et relatives au spectacle impliquent que toute structure publique ou privée qui propose et organise plus de six manifestations culturelles par an doit détenir deux types de licences pour exercer ses activités en toute légalité. C'est le cas du Kremlin-Bicêtre puisque la Ville organise plus de six manifestations par an que ce soit au parc Pinel, à la médiathèque, au centre Germaine Tillion ou encore au club Antoine Lacroix.

Les activités de la Ville impliquent donc de demander deux catégories de licences. La licence 1 pour l'exploitation des lieux aménagés pour les présentations publiques et la licence 3 pour les diffuseurs de spectacles en charge notamment de l'accueil du public, de la billetterie, de la diffusion et de la sécurité des spectacles.

Ces licences permettent tout d'abord le contrôle de régime de protection sociale des artistes et en particulier celui des intermittents employés soit par des compagnies, soit par la Ville. Deuxièmement, elles garantissent le respect des conditions de sécurité dans l'organisation technique de ces spectacles.

Etant donné que ces licences sont délivrées à son représentant légal lorsqu'elles sont attachées à une entreprise ou à une collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Nicolle comme détenteur des licences.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter la DRAC pour l'obtention de ces licences.
- De désigner Monsieur Nicolle, premier maire-adjoint, comme détenteur de ces licences.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Nicolle pour le dernier rapport de cette séance.

N°2013-064. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE

Nous vous proposons de modifier le tableau des effectifs de façon à procéder à certains recrutements. Ainsi, il vous est proposé de supprimer :

- Deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Un poste de brigadier chef principal
- Un poste d'assistant socioéducatif

Et de les remplacer par la création :

- D'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- D'un poste de technicien
- D'un poste d'assistant socio-éducatif principal
- Deux postes de gardien de police municipale

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Il ne me reste plus qu'à vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre dernière réunion du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013, dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle m'a permis de prendre 95 décisions et contrats, dont la liste vous a été communiquée avec l'ensemble des documents relatifs à la tenue de cette séance.

Y a-t-il des questions sur ces décisions et ces contrats ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil Municipal en prend acte.

Enfin, je vous demande de bien vouloir noter que nous aurons une séance le 17 octobre prochain ici-même à 20h30, puisque le dernier jeudi du mois d'octobre se situe en période de congés scolaires. Je précise que nous aborderons plusieurs rapports importants, dont l'approbation du contrat de développement territorial dans le cadre du projet du Grand Paris. Ce projet a déjà été débattu et examiné, puis adopté au Conseil Communautaire du Val-de-Bièvre et enfin soumis à enquête publique. Nous avons donc les conclusions de la commission d'enquête. Il convient désormais que les villes concernées et la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre en délibèrent pour approbation avant la fin du mois d'octobre, ce qui nous oblige à tenir une réunion du Conseil Municipal plus tôt que prévu. Quant à la séance du mois de novembre, elle aura lieu le dernier jeudi du mois. Enfin, la dernière séance de l'année aura lieu le 17 décembre.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21h20.